

CAS D'EXPÉRIENCE

Bénin

PROJET MULTINATIONAL DE DIFFUSION DU RIZ NERICA (PDRN)

REGION :	Afrique de l'ouest
PAYS :	Bénin
TYPE :	projet ou programme
AUTEUR :	Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP)

COORDONNEES : 03 BP 2900

RESUME ANALYTIQUE

Le Bénin est un pays membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et se retrouve dans le groupe des Pays les Moins Avancés de cette sous région, avec un secteur industriel peu développé et un secteur agricole prépondérant. Le secteur agricole, malgré ses fortes potentialités reste peu compétitif, du fait de la faible mécanisation et de l'insuffisance de capacités devant concourir au respect de normes et règlements techniques exigés au plan international.

Aussi, le Gouvernement du Bénin, dans sa volonté de promouvoir un renouveau économique capable d'impulser le développement, a défini deux axes stratégiques dont le développement de la production des biens et des services à forte valeur ajoutée. Dans ce cadre, il a décidé de faciliter l'émergence de nouvelles filières agricoles intégrées par la mise en place d'un cadre favorable à l'agro-business. La pêche figure au titre des dites filières.

Par ailleurs, le développement du secteur de l'agro-alimentaire figure dans les actions recommandées par l'Etude Diagnostique sur l'Intégration du Commerce (EDIC) réalisée dans le contexte du Programme du Cadre Intégré et est pris en compte dans le Document de Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté.

Le Projet d'Appui au Développement des filières halieutiques sur le Lac AHÉME vise à apporter des solutions aux problèmes rencontrés par les exportateurs de produits de pêche, notamment les crevettes, et qui concernent le non respect des normes sanitaires et phytosanitaires ainsi que des règlements techniques de marché international, notamment celui de l'Union Européenne. Ce projet vise également à accroître la production de crevettes dans le lac AHÉME.

La mise en œuvre de ce projet a permis d'atteindre les résultats escomptés dans une large mesure (environ 90%), toutefois des problèmes de durabilité risquent de se poser, du fait de la difficulté pour les exportateurs de mobiliser les ressources financières nécessaires à la reprise de leurs activités.

QUESTION TRAITÉES

Renforcement de la capacité de production- agriculture

OBJECTIFS

L'objectif sectoriel du Projet est de contribuer à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire dans les sept pays concernés par le projet que sont la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Nigeria, la Sierra

Leone et le Bénin, par:

- L'amélioration de l'accès aux variétés de riz NERICA à haut rendement,
- L'accroissement de la production du riz et des produits de substitution aux importations.
- Les objectifs spécifiques sont :
- Appuyer le transfert des technologies New Rice For Africa (NERICA) de l'ADRAO aux sept pays participants.
- Contribuer au renforcement du lien entre la recherche, la vulgarisation, les communautés paysannes et le secteur privé.
- Contribuer à l'augmentation des superficies cultivées en variétés de riz NERICA pour une production de 600 000 tonnes à la fin des 5 ans du projet dans les sept pays concernés.
- Réduire la facture d'importation des sept pays d'environ cent millions \$ EU soit cinquante milliards de FCFA.
- Réduire les pertes nettes annuelles des producteurs de riz qui est d'environ 10.000 FCFA par hectare avant le projet, à un gain net de 110.000 FCFA par an par ha

CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE

Le projet encouragera le secteur privé dans les pays participants à investir davantage dans le traitement, le conditionnement, la distribution et la promotion du riz local. Par ailleurs, les revues régulières de politique et le dialogue conduiront à l'instauration d'un environnement de politique générale favorable et à la mise en œuvre de politiques qui assureront la promotion de la production, de la transformation et de la commercialisation du riz local.

Les populations visées sont les producteurs de riz, notamment les plus démunis dont 80 % sont des femmes. C'est un projet pilote qui s'exécute au niveau de deux zones et de cinq communes que sont :

- Zone des Collines : communes de Dassa-Zoumè et de Glazoué
- Zone de l'Atacora : communes de Tanguiéta, de Matéri et de Coby.

Au total 1 320 producteurs participent au Projet et sont organisés dans les deux zones en 100 groupements villageois de producteurs de riz NERICA (GVPRN).

Ce projet permet de :

- Créer de l'emploi par le recrutement de contractuels pour le compte du projet,
- Mettre à la disposition du personnel de la Cellule de Coordination un meilleur cadre de travail
- Créer un cadre adéquat de concertation entre les différents acteurs de la filière riz au Bénin,
- Créer un système d'information et d'échanges entre les acteurs au niveau national et régional
- Organiser la filière riz.

Le Projet est administré par une Cellule de Coordination et un Comité de Pilotage constitué de différents acteurs de la filière.

Le Projet permet :

- Le transfert des technologies à base du riz NERICA,
- L'appui aux riziculteurs et les autres acteurs de la filière sur le plan technique et matériel,
- Le renforcement des capacités du système national de recherche agricole et du système national de vulgarisation agricole
- Dans la mesure où la productivité augmentera grâce à la percée technologique du NERICA, peu de nouvelles terres seront mises en culture. Il est prévu qu'il se produira une substitution dans l'utilisation des terres. Les terres cultivées en variétés de riz traditionnel à faible rendement passeront sous culture de variétés de riz NERICA. Du coup, la productivité et, partant, l'utilisation économique des terres seront améliorées. En outre, la productivité élevée du riz NERICA facilitera le passage des systèmes d'exploitation sur brûlis à l'intensification de systèmes d'exploitation plus durables. Etant donné que les variétés du riz NERICA sont plus résistantes à la plupart d'insectes nuisibles et de maladies, l'utilisation de pesticides et de fongicides sera réduite au strict minimum. Ceci contribuera à réduire les effets environnementaux négatifs associés à l'utilisation de pesticides et de fongicides.

En outre le projet prévoit de faire réaliser et mettre en application un plan de suivi environnemental. Des contacts sont pris avec l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) pour signer une convention de prestations de services avec le PDRN.

PROBLEMES RENCONTRES

Dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, l'appropriation est un élément important dans la réussite des projets et programmes financés par les partenaires techniques et financiers. D'une façon générale, le Bénin s'est inscrit dans cette dynamique. Toutefois, il convient de constater que cette appropriation est restée insuffisante pour les raisons suivantes :

- manque de moyens humains, financiers et techniques pour mener à bien ce projet, au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chef de file de ce projet ;
- lourdeur dans les procédures de passation de marchés ;
- difficultés de communication et de partage de l'information ;
- manque de leadership au niveau du projet ;
- mauvaise coopération entre le MAEP et le principal opérateur économique bénéficiaire du projet qu'est l'Association des Transformateurs et Exportateurs des Produits de Pêches (ATEP);
- mauvaise situation financière des membres de l'ATEP

Tous les membres du Comité de Pilotage sont en principe informés de ces problèmes et devront chercher des solutions pour les résoudre. Il convient de noter que le projet d'appui au développement des filières halieutiques sur le Lac AHÉME est un projet pilote qui devrait s'étendre aux deux autres lacs, à savoir le Lac NOKOUE et le Lac de PORTO NOVO où la pêche artisanale est pratiquée.

PROBLEMES RENCONTRES

- Lenteur administrative aussi bien au niveau nationale qu'au niveau de la Banque Africaine de Développement (BAD) dans le traitement des dossiers ;
- Lenteur dans le décaissement des demandes de renouvellement des fonds de roulement ;
- Insuffisance des fonds de contre partie et lenteur dans leur décaissement ou parfois leur absence

FACTEURS DE REUSSITE / ECHEC

- Les partenaires maintiennent leurs engagements,

- La bonne gouvernance au niveau de la gestion du projet,
- La mise en place des fonds du projet aux moments opportuns
- Environnement macroéconomique propice.
- Conditions climatiques favorables.
- Adoption du riz NERICA par les acteurs.

RESULTATS OBTENUS

Dans l'ensemble, 120 groupements de producteurs de riz NERICA sont constitués et animés par les agents de vulgarisation des CeCPA sur une prévision de 100 groupements. On y dénombre au total 2 574 membres dont 1 633 femmes et 941 hommes.

Les technologies complémentaires développées ont porté sur des démonstrations de la performance des variétés NERICA, l'utilisation optimale de la fumure minérale, l'utilisation de la roulette pour une meilleure densité de semis et l'utilisation des herbicides pour le contrôle des mauvaises herbes. La combinaison de toutes ces techniques a permis de promouvoir la culture de NERICA aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones du Projet. L'écologie de production des NERICA a également favorisé son extension, ce qui a permis d'intégrer aisément cette spéculatation dans les assolements pratiqués par les producteurs.

Les variétés expérimentées ont permis de vulgariser à grande échelle NERICA1, NERICA2 et NERICA4 aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones du Projet. Un total de 204 tonnes de semences certifiées ont été produites et commercialisées par 169 semenciers en 2009 contre 166 tonnes en 2008 par 127 semenciers et 57 tonnes en 2007. Toutes les semences produites ont été commercialisées par les semenciers eux-mêmes. La production de riz de consommation est rentrée dans sa vitesse de croisière depuis 2008 où des dépassements dans les emblavures ont été constatés. Il a été noté d'autre part la généralisation de la culture de NERICA dans toutes les autres localités du Bénin au-delà des zones du Projet.

La construction de 5 magasins de stockage de semences, de 5 magasins de stockage du riz de consommation, de 5 étales de vente de riz et de 5 aires de séchage pour renforcer les capacités des bénéficiaires du projet en infrastructures est achevée

Il a été procédé d'autre part à la réalisation d'une étude de référence dans les deux zones au démarrage du Projet et celle sur la disponibilité des semences et du marché de riz au Bénin en 2010.

ENSEIGNEMENTS TIRES

- a- Amélioration du niveau de substitution aux importations de riz par les activités du projet
- b- Contribution à l'amélioration des revenus des populations en zone rurale
- c- Développement d'un engouement aussi bien au niveau des producteurs qu'à celui des décideurs en général et des autres acteurs en particulier
- d- Effets d'entraînement dans les zones hors projet aussi bien au Bénin qu'ailleurs dans les pays voisins non participants

CONCLUSION

Au terme des résultats intéressants obtenus comme impact positif du projet, tous les pays impliqués ont demandé la consolidation des acquis de cette phase pilote par une deuxième phase. A cet effet une requête a été adressée à la BAD en février 2010 appuyée par une lettre de confirmation de l'intérêt qu'accorde le Bénin à ce projet. La clôture des décaissements prévue par la BAD au 31 décembre 2010 a été prorogée jusqu'au 30 décembre 2011 pour permettre de poursuivre certaines activités prévues pour le renforcement des capacités des bénéficiaires.

ANNEXES ET / OU REFERENCES

- Rapport de l'étude de référence dans la zone du PDRN
- Rapport de l'étude sur la disponibilité des semences et du marché de riz au Bénin
- Rapports Annuels du PDRN 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009
- Requête n°264/2010/MEF/DC/SGM/CAA du 08 février 2010
- Requête n°1451-c/2010/MEF/DC/SGM/CAA du 29 juillet 2010
- Réf : OSAN.2/FX/ASE/2010/12/0032 du 22 décembre 2010 du Groupe de la Banque Africaine de Développement.